CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant les membres de la commission chargée de tirer au sort d'éventuelles égalités suite au calcul de répartition des sièges pour l'élection du Grand Conseil, ainsi que pour le contrôle de l'attribution des sièges garantis

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 60, alinéa 3, de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

vu l'article 50 du règlement d'exécution de la loi sur les droits politiques (RELDP), du 17 février 2003 ;

considérant que l'élection du Grand Conseil aura lieu le 23 mars 2025 ;

sur la proposition de sa présidente,

arrête :

Article premier Mesdames Mary-Claude Fallet à Savagnier, Diane Skartsounis à Fontainemelon, Roxann Durini aux Ponts-de-Martel, Mireille Tissot-Daguette à Peseux, et Monsieur Christian Mermet à Fleurier, sont désignés membres de la commission chargée de tirer au sort d'éventuelles égalités suite aux calculs de répartition des sièges pour l'élection du Grand Conseil, ainsi que pour le contrôle de l'attribution des sièges garantis.

Art. 2 Les personnes désignées recevront, à ce titre, l'indemnité de présence des membres du Grand Conseil.

Art. 3 La chancellerie d'État est chargée de son exécution.

Art. 4 Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 5 mars 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, F. NATER

La chancelière, S. DESPLAND